Blandouet-Saint Jean

Bulletin communal

n°1

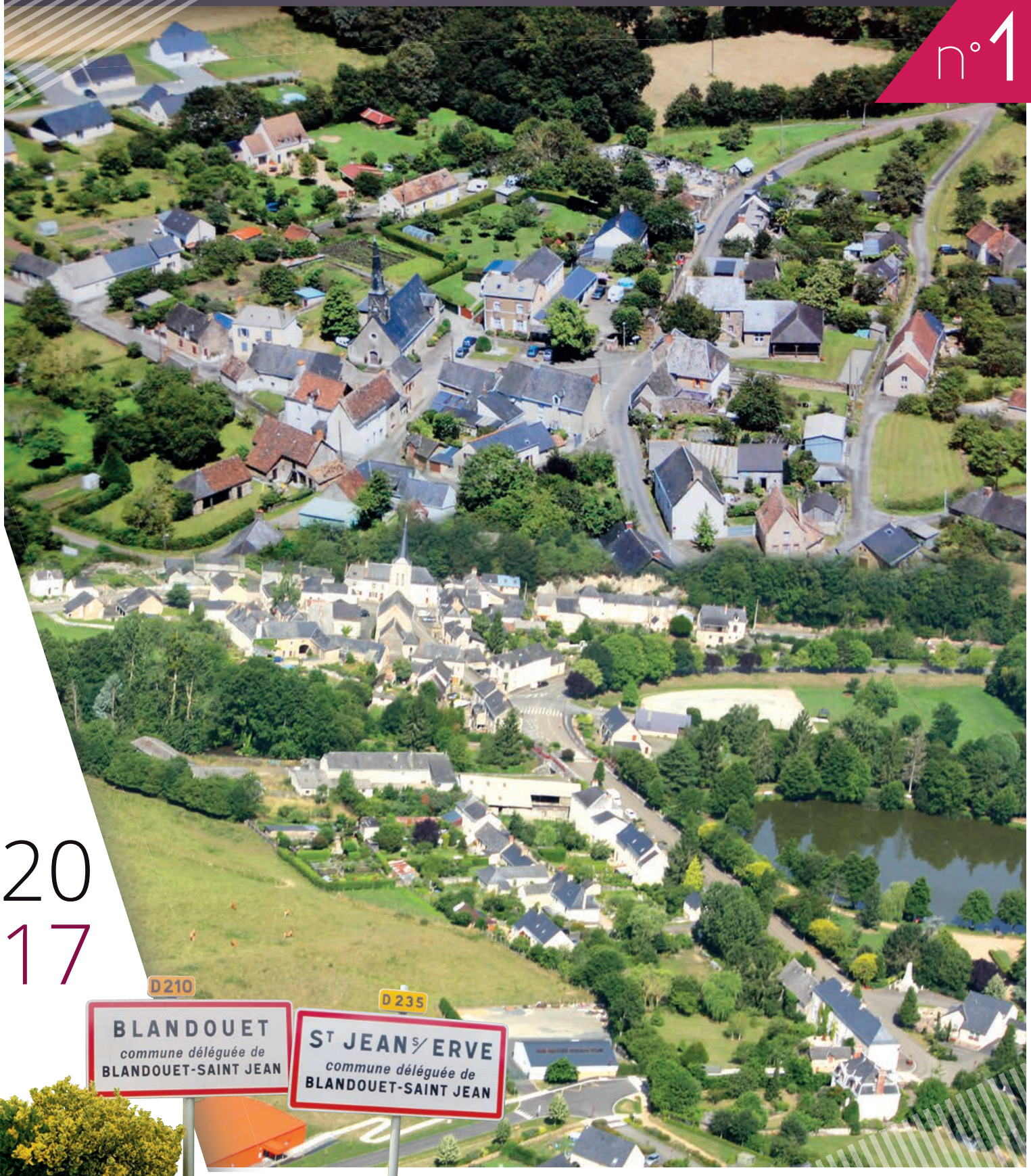

2017

Infos pratiques

Liste électorale

Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture (en dernière page) avant le 31 décembre 2017. Se munir d'une pièce d'identité et de l'ancienne carte d'électeur pour ceux qui en possèdent une.

Salle socioculturelle (Saint Jean)

Vin d'honneur, réunion ..... **85 €**
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Concours de cartes, Théâtre, Arbre de Noël, Bal ..... **115 €**
(comprend la salle, la cuisine et les verres)
Mariage ou Repas ..... **210 €**
(comprend la salle et la cuisine) les couverts sont en plus
Lendemain de location ..... **50 €**
Chauffage 1er jour de location ..... **45 €**
Chauffage 2ème jour et suivant ..... **22 €**
(sera facturé impérativement pour toute location du 1er octobre au 30 avril)
Acompte (pour toutes les locations) ..... **85 €**
Ménage à l'heure (si la salle n'est pas propre) ..... **30 €**
Location tables et bancs champêtres ..... **3 €**
(1 table + 2 bancs / week-end)

Salle Perrine Dugué (Blandouet)

Vin d'honneur ..... **45 €**
Location journée : ..... **130 €**
Location week-end : ..... **170 €**
Supplément chauffage du 1/10 au 30/04 : ..... **30 €**
Facturation supplément pour ménage non fait : ..... **50 €**

Salle locale du plan d'eau (Blandouet)

Période estivale ..... **50 €**

Renseignements et réservations à la mairie.

Numéros utiles

URGENCES EUROPÉENNES (depuis un portable) **112**

SAMU **15**

POMPIERS **18**

CABINETS MÉDICAUX

Sainte-Suzanne **02 43 01 40 18**

Vaiges **02 43 90 50 98**

Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles nés à partir du 1er janvier 2001 se feront recenser dans le mois de leur 16ème anniversaire. Les jeunes gens concernés doivent se rendre à la mairie le mois de leur 16ème anniversaire.
Une attestation de recensement leur sera remise, **cette attestation sera désormais indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours** (CAP, BEP, BAC, permis de conduite, conduite accompagnée...).

Quelques informations utiles pour vos démarches administratives

PIÈCES DEMANDÉES	A QUI S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Suite au changement de cette démarche administrative, le délai est beaucoup plus long qu'habituellement.	Les cartes d'identité ne sont plus réalisées en mairie, vous devez vous rendre dans les communes ayant le même dispositif que les passeports biométriques (Bonchamps Les Laval, Laval, Mayenne, Evron, Ernée...).	Avant de vous déplacez, prendre contact avec la mairie afin de vous munir de tous les documents nécessaires. **La carte d'identité à portée de clic !** Il est désormais possible d'effectuer une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés http://predemande-cni.ants.gouv.fr/. Une fois les renseignements complétés et le numéro de pré-demande noté, il suffit de se présenter muni des pièces justificatives à l'une des mairies équipées de bornes biométriques afin de finaliser la demande.	GRATUITE ou payante si non-arrivée à échéance ou égarée 25 €
PASSEPORT Prévoir un délai de 2 à 3 semaines	Lieu d'établissement le plus proche : Mairie d'Évron	• 2 photos (identiques et récentes) • 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) • copie intégrale acte de naissance en original • ancien passeport (si renouvellement) • carte d'identité	Timbres fiscaux Adulte : 86 € de 15 à 18 ans : 42 € Moins de 15 ans : 17 €
EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE	À la mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de naissance du demandeur et des parents. Présenter sa carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE	À la mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage, Livret de famille sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS	À la mairie du lieu de décès	Indiquer sur la demande écrite : noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	À la mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la mairie	GRATUIT

Le mot du maire

Depuis longtemps, les petites communes sont incitées à s'associer entre elles. Pour information, la France représente avec 36 000 communes, 40 % des mairies de l'ensemble de l'Europe.

Les maires, Solange Schlegel et moi-même, ainsi que les conseillers des deux communes de Blandouet et St Jean sur Erve, ont bien étudié les dispositions nouvelles proposées quant à ce rapprochement. Il y a des avantages financiers à le faire en particulier une compensation de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement venant de l'Etat (DGF).

Ce n'est pas la seule raison qui nous a rapprochés... En effet, c'est au delà du fonctionnement de chacune des communes devenues historiques, le plaisir de travailler et de vivre ensemble autour d'un bassin d'école. De plus, il ne doit pas y avoir de perte d'identité de chacun...

Dans cet esprit, nos deux communes sont devenues la commune nouvelle de Blandouet-Saint Jean. Les deux conseils municipaux sont ainsi rassemblés jusqu'à la fin de cette mandature. J'en assume le rôle de maire pour ce lancement et jusqu'à présent, toutes les difficultés administratives mais aussi de budget ont été assumées dans un esprit que je souhaite maintenir : la bonne entente et une convivialité y compris entre les deux secrétariats des communes qui se sont réparti les tâches.

Cette synthèse doit nous permettre, en étant mieux armé, d'envisager des projets que seuls nous aurions eu du mal à assumer. Ainsi pour Blandouet, ce sera en fin 2017, l'aménagement du centre bourg, pour Saint-Jean-sur-Erve, après l'effort centré sur la construction de l'école, nous aurons en 2018 la rénovation de ses anciens bâtiments au profit de deux logements et d'une maison pour nos associations et les loisirs.

Il faut poursuivre dans cet esprit de mutualisation et convivialité, au sein de notre conseil municipal, mais aussi par les différentes fêtes et manifestations associatives de nos deux communes, au sein des populations.

Encore merci à tous ceux qui oeuvrent dans ce sens pour la réussite de nos deux communes historiques.

Le maire
Claude DEROUARD

Solange Schlegel

Séverine Daty, Éliane Mézerette, Aurélie Dufour

Mentions légales
Directeur de publication : Claude Derouard - Dépôt légal : 30 septembre 2017
Création en Coëvrons : www.studio-sauvage.fr - 02 43 01 42 67

Sommaire

Vie de la commune 4
Environnement 8
Bon à savoir 10
Vie des associations 14
Comptes rendus du conseil municipal 16

État civil

SAINT JEAN SUR ERVE

Naissances :
BEAUGRARD Gabriel Marie Martin : 31/10/2016
CHOPLAIN Iris Elise Jeanne : 26/10/2016
HENSEN Filisiano Pacifica Ofainai : 10/06/2016
LEDUC Johan : 10/01/2017

Décès :
BRIAND Jeannine : 17/10/2016
LEMETTRE Pierre : 06/07/2016
TILSED Gabriel : 14/02/2017

BLANDOUET

Naissances :
PODEVIN Imelda : 29/06/2016
CHAUVEAU Gabriel : 17/08/2016
BOUTELOUP Madlyne : 29/11/2016

Décès :
SEDILIERE Virginie : 24/01/2016
TATIN Gérard : 16/05/2016

Mariage :
NOEL Allan et VIGNAUD Isaura : 06/08/2016
GOUTON Gabriel et GAILLARD Stéphanie : 24/06/2017

Liste des assistantes maternelles St Jean

- Mme Lydie BARON - 6 Lot de la Gélinière **02 43 69 98 31**
- Mme Géraldine DEROUIN - La Noë **02 43 90 28 24** / **06 74 11 45 55**
- Mme Marie DESERT - 36 rue Nationale **02 43 98 75 53** / **06 15 06 46 48**
- Mme Marina LERICHE - 7 Lot de la Gélinière **02 43 58 38 12** / **06 75 60 13 81**
- Mme Marylène PETRAULT - 4 place de l'Église **06 75 23 42 78**
- Mme Dominique ROI-BESNARD - Le Grand Bignon **02 43 69 03 72**

Le Relais Assistantes Maternelles de la communauté de communes des Coëvrons (RAM) est un service d'information et de conseil au service des assistantes maternelles agréées, gardes d'enfants à domicile, parents et futurs parents. (Informations, modalités d'emploi, droits et devoirs, aides accordées par la CAF ou la MSA, mise en relation entre parents et assistantes maternelles...)

Mme Aurélie BEDOUET, animatrice du R.A.M, vous propose un accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au **02 43 01 44 27** ou au **06 31 70 28 70** ou un accueil sur rendez-vous au 1 bis, rue Jean de Bueil à Sainte-Suzanne. **www.assistantsmaternels53.fr**

Dépôt de pain

Suite à la fermeture de la boulangerie, un dépôt de pain et d'épicerie est assuré au Restaurant de l'Erve chez M. et Mme LEROYER, que nous tenons à remercier. Le dépôt est fourni par la boulangerie PELLUAU de VAIGES.
Que tous les habitants de Blandouet-Saint Jean et des alentours fassent en sorte que ce service puisse perdurer.

Artisans - Commerçants

SAINT JEAN			
DE FIL EN AIGUILLE (PETRAULT Marylène)	Couture Retouche Repassage	4 place de l'Eglise	**02 43 91 10 08**
DU HAUT DES CIMES (DELANGLE Fabrice)	Arboriste - Grimpeur	Le Pré Neuf	**02 43 37 10 16**
ELEVAGE KerLA LAMAS & ALPAGAS	Vente de laine	Le Coudray	**06 41 66 10 12**
ETA DEROUIN Jacky	Travaux agricoles	La Noë	**02 43 90 28 24**
GENESLAY Samuel	Ebéniste	La Cogeaisière	**02 43 90 28 42**
HARAS DE LOVA	Pension de chevaux	La Paillardière	**02 53 22 82 50**
HUAULT Alain	Expert Conseil Espaces Verts	Le petit montauron	**06 60 14 42 60**
HUAULT Pépinières	Pépiniériste	Le petit montauron	**02 43 90 27 61**
JOPATISS	Artiste Pâtissier	La Maçonnerie	**06 27 83 95 24**
LEMAITRE TRANSPORTS	Transport marchandises	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
LEROYER Sébastien et Karine	Restaurant de l'Erve	14 rue nationale	**02 43 68 93 02**
MAUJEAN Tania et Laurent	Chambres d'hôtes	La Paneterie	**02 43 69 10 29**
MAUJEAN Yann	Préparateur physique - Posturologue	La Paneterie	**06 83 40 36 47**
SARL ATP 3T (TATIN Frères)	Terrassement et travaux agricoles	Le Grand Montauron	**06 12 34 69 77**
SARL GLASSIER JOEL	Travaux agricoles	Route de St Pierre	**02 43 90 26 82**
SARL LEMAITRE James	Travaux agricoles et Travaux Publics	La Marionnerie	**02 43 90 28 45**
SARL PLUMAS	Activité sylviculture et forestière	Le Moulin Guyard	**06 21 98 18 50**
TATIN Alexis	Electricité - Chauffage - Plomberie	Le Grand Montauron	**06 18 29 29 15**
BLANDOUET			
BAUDRY Séverine	Peinture - portraits au crayon	Le Pré du Bourg	**pinceau.crayon@free.fr**
CHARLOT Guy	Boucher - Charcutier - Traiteur	Évron	**02 53 22 88 40**
PODEVIN Théophile	Peinture - jardinage - bricolage	Lot. de l'Allée Verte	**06 32 72 84 93**

Repas des aînés

le 8 octobre 2017 à 12h tous les habitants de la commune de plus de 65 ans sont conviés au repas du annuel.

Bruits de voisinages

En matière de bruits, nous avons tous... des droits et des devoirs.
Avec un peu d'attention, de savoir-vivre, nous améliorons ensemble notre qualité de vie.

Savoir être discret à l'extérieur

«Un élevage rare, l'élevage de lapins BIO»

Au Domaine de la Jaguaisière, Mme Coubard élève depuis 3 ans des lapins BIO dans le respect du bien-être animal. En effet, plus de 90 lapines reproductrices vivent en parcs mobiles plein air toute l'année. Les parcs sont déplacés tous les jours afin que les animaux bénéficient d'une herbe de qualité et de conditions d'hygiène optimum.

Plus de 2000 lapins sont produits par an et engraissés en parcs sur prairie. L'abattage est réalisé sur l'exploitation dans un abattoir agrée CE N° FR53 228 001 et BIO (FR-BIO 10) selon un parcours dit «sourd et aveugle» ou toutes les manipulations sont effectuées sans brutalité.

La viande de lapin est riche en vitamines B3 et B12, en phosphore, sélénium et zinc et est très pauvre en graisse.

L'élevage en agriculture BIOLOGIQUE garantie une viande tendre et savoureuse tout en respectant le bien-être animal.

Contact : 06 12 62 78 08 ou 06 26 93 13 68

Espaces jeunes 12-18 ans

Lieux d'échanges et de rencontres pour les ados, ces espaces permettent aux jeunes de participer à des activités. Les animateurs sont à leur écoute et les accompagnent dans l'organisation des animations.

Les jeunes de Blandouet parlent de leur foyer : « J'aime bien y aller parce que c'est sympa, on fait des jeux, on parle de tout et n'importe quoi... », « il y a de l'ambiance et on y est bien », « ce qui me plaît c'est la convivialité, les échanges entre les différentes classes d'âge ; partager des choses comme des recettes, ou les différents projets comme la collecte de vêtements »

Le foyer de Blandouet, c'est un accueil de jeunes géré par la communauté de communes des Coëvrons : les jeunes s'y retrouvent avec l'animatrice pour des soirées principalement les vendredis soirs (1 semaine sur 2), et pendant les vacances ; durant la saison froide, ils occupent la salle communale, et dès les beaux jours, ils transportent leur mobilier (canapés, fauteuils et table) dans le local au plan d'eau. Ils viennent passer du temps ensemble, autour de repas qu'ils préparent, de jeux de société, écouter de la musique, discuter, participer à des projets comme la collecte de vêtements avec le Relais, fabriquer des meubles en bois de palette (projet futur pour les vacances)...

Tous les jeunes de 12 (11 ans : dès la 6ème) à 18 ans peuvent fréquenter le foyer, qu'ils soient de Blandouet ou de Saint Jean. Adhésion 7euros/ an (inscription au service jeunesse de la 3C).

Contact et renseignements : Sophie Aycard, animatrice jeunesse : 06 11 37 61 71.

L'APE de l'école «Victor Hugo» de Blandouet-Saint Jean

L'association de parents d'élèves du RPI de Saint-Jean-sur-Erve et Blandouet a organisé un marché de Noël semi-nocturne le **samedi 10 décembre de 15h à 21h à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Erve.**

A cette occasion, de nombreux stands étaient proposés : bijoux, livres, produits alimentaires (chocolats, foie gras…), loisirs créatifs, ventes diverses autour de Noël, artistes et artisans locaux, etc… **Afin de récolter des fonds, l'APE proposait aussi des ventes :** buvette et restauration sur place (galettes-saucisses, crêpes, vin chaud, etc.…), vente de décorations de Noël, petite bourse aux jouets, tombola avec de très beaux lots dont 2 repas spectacle offert au cabaret sud de Nantes, 2 entrées au Puy du Fou, etc…

Des animations furent organisées tout au long de l'après-midi : décoration du sapin, coin animation, chants par les enfants, balade aux lampions, tours de poneys, exposition de véhicules anciens avec arrivée du Père Noël en cabriolet, etc…

Un petit marché de Noël convivial et animé qui a ravi petits et grands !

L'APE remercie vivement tous les gens qui ont participé au bon fonctionnement de ce marché de Noël et à sa convivialité : les membres de l'ape qui ont œuvré pour la réussite de cette journée, les familles ainsi que les élus et les habitants de Blandouet-St Jean sur Erve.

Par ailleurs, l'APE a proposé un buffet froid **lors du spectacle de fin d'année** organisé par l'équipe enseignante le vendredi 30 juin à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Erve. Afin de dire aurevoir aux maîtresses qui nous quittaient toutes les deux, les enfants et leurs parents avaient concocté plein de surprises : livres d'or, chanson interprétée par les enfants avec une rose à la main, etc… Une soirée pleine d'émotions et des souvenirs impérissables que nous laisserons Sandra et Julie. Nous leur souhaitons une belle et longue carrière et merci pour tout ce qu'elles ont apporté à nos enfants.

L'APE en quelques chiffres

Un bureau composé de trois membres :
Anita TOLLEMER, Présidente
Gaëlle GOBIN, secrétaire
Manu ROBINO, Trésorier
ainsi qu'une petite dizaine de membres assidus qui assurent le bon fonctionnement de l'association. Nous espérons, en cette nouvelle rentrée, compter très prochainement de nouveaux membres !

C'est 1800 euros versés à l'école en 2016-2017. Cette belle participation a permis d'amoindrir la part financée par les parents pour le voyage d'une semaine des CE1 - CE2 - CM1 - CM2 au centre équestre de Fénicat près de Rennes. Les enfants de maternelle-CP ont, quant à eux, pu profiter de plusieurs séances d'équitation au centre équestre de Mézangers.

Médiathèque Intercommunale de la Communauté de communes des Coëvrons

En cette année 2016/2017, la médiathèque Jacques Robert a connu de nombreux changements : de nouveaux horaires d'ouverture, l'arrivée des tablettes et des liseuses et la création de nouvelles animations familiales en lien avec le développement du service lecture.

Virginie Barbé, responsable de la médiathèque, vous accueille avec ses bénévoles pour les différentes animations ou pendant les horaires d'ouverture de la structure.

Les horaires d'ouverture aux publics ont été modifiés en fonction des besoins et des demandes des usagers. La médiathèque est ouverte :

- le mardi, le jeudi et le vendredi de 15h à 18h30
- le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- le samedi de 9h à 12h

Pour rappel, la médiathèque Jacques Robert c'est :

- une équipe de salariés et bénévoles qui vous accueille du mardi au samedi.
- 260 m² d'histoires pour faire rêver petits et grands.
- des livres par milliers : CD, BD, documentaires, revues, romans… il y en aura forcément pour tous les goûts !
- une adhésion de 12 euros pour la famille pour un an. Possibilité d'emprunter 12 documents.
- de nombreuses animations autour du livre : l'heure de conte, les séances bébés lecteurs, le quizz familly, la soirée « qui, quoi, où »…

Route de la Bazouge - 53480 Vaiges
Tél. **02 43 90 43 63**
mediatheque-vaiges@coevrons.fr

R.P.I 2016

Durant l'année scolaire, les élèves de l'école ont pu se rendre à des séances de cinéma (Sur le chemin de l'école, Hugo Cabret etc...), à divers spectacles proposés par les coëvrons : Les Wackids etc...

Les élèves de l'école ont aussi pu partager un projet commun autour de l'équitation. Ainsi, les élèves de la classe de Mme Rèche se sont rendus au centre équestre des Centaures pour un stage sur plusieurs matinées. Les élèves de Mme Seigneur sont, quant à eux, partis 5 jours en classe découverte au centre équestre de Fénicat (Bruz).

Afin de choisir un nom pour l'école, les élèves du CP au CM2 se sont rendus à la mairie pour voter comme lors des élections officielles. Ils avaient au préalable fait une première sélection en classe et effectuer des recherches. Après dépouillement, **l'école Victor Hugo** a remporté le plus de voix.

Cantine

Tout au long de l'année scolaire, les enfants apprécient les produits frais et de qualité livrés par les producteurs locaux. Viande de porc de Soulgé-sur-Ouette, viande de bœuf et veau de Gesnes, viande de volaille Label Rouge Fermier de Loué, légumes et pommes de Grez-en-Bouère.

Garderie

Valérie accueille les enfants le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h. (Les horaires peuvent être revus selon la demande des parents). À la garderie, plus on est de fous, plus on rit... Viens nous retrouver, tu seras conquis !

TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Cette année, le TAP est toujours en place et conserve ses horaires : de 15h à 16h30 (avec temps de récréation) le lundi et le jeudi pour les classes de CE et CM ; le mardi et le vendredi pour les classes de Maternelle et CP. Il a lieu dans les locaux de l'école de St Jean/Erve .

Les enfants peuvent y retrouver Valérie Amiard et Stéphanie Boul les animatrices encadrantes, à leur disposition pour essayer de satisfaire leurs envies (Bricolage, jeux d'expressions, initiations sportives, cuisine, jeux collectifs, expériences scientifiques...) et elles sont rejointes régulièrement par les précieuses bénévoles, Jacqueline, Séverine, Émilie, Nadège, Anita et Manuella qui grâce à leur présence, permettent de faire découvrir aux élèves : couture, tricot, jeux autour du livre et lecture, peintures et dessins artistiques (cf photo déco panneaux école pour cette année), le bois...

L'équipe d'animation aimerait, pour la rentrée, pouvoir proposer un plus large pannel d'activités comme musique, danse et arts martiaux, aussi toute personne possédant (un ou) ces talents serait la Bienvenue. Merci de prendre contact auprès de la mairie.

Service Enfance Jeunesse de la 3C

L'accueil de Loisirs (ALSH) 3-12 ans

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est un lieu de détente, de découverte et de plaisir. En plus des activités, il offre aux enfants la possibilité d'être acteurs dans le choix de leurs loisirs à tout moment de la journée.

Inscriptions, renseignements :

• Sur le site internet **www.coevrons.fr** rubrique portail famille. La création d'un compte sur le portail est indispensable.

• Ou par téléphone :

- **Bais,** rue de l'Europe
  02 43 37 02 42 - 06 43 03 51 90
- **Évron,** boulevard de la Grande Valaisière
  02 43 01 61 34 - 06 11 37 61 72
- **Montsûrs,** 29 bis rue de Gesnes
  02 43 64 25 23 - 06 14 95 10 96
- **Saint-Christophe-du-Luat,**
  8 rue de la Motte
  02 43 26 34 60 - 06 11 37 61 68
- **Vaiges,** route de la Bazouge de Chémeré
  02 43 90 58 85 - 06 07 25 66 67
- **Voutré,** place de la Mairie
  02 43 02 78 43 - 06 11 37 61 66

Une question sur le logement

Agence Départementale pour l'information sur le logement L'ADIL 53

A pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement

2ème mardi du mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous
Tél : 02 43 69 57 00
Adil53@wanadoo.fr ou www.adil53.org

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement

2ème et 4ème mardi du mois de 10h à 12h
Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr - www.caue53.com

Espace Info Energie

Porté par l'association Synergies, l'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.

Tous les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous
Tél : 02 52 46 00 00

SoliHa - Solidaires pour l'Habitat

La Fédération SOLIHA vous accompagne dans vos démarches d'aide au logement. Propriétaire, Locataire, Copropriétaire trouvez l'aide dont vous avez besoin ...

Permanence le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h espace coëvrons - sur rendez-vous
Tél : 02 43 91 19 91

Économie d'eau et des euros

Quatre gestes clé peuvent être mis en pratique afin de réduire sa consommation d'eau :

- **Adopter des gestes simples** comme fermer le robinet pendant le lavage des mains, le brossage des dents, la vaisselle. Laver les légumes dans une bassine et garder l'eau du lavage pour arroser les plantes.
- **S'équiper en matériel économe,** simple et peu onéreux permettant de réduire sa consommation d'eau comme les douchettes économiques, les aérateurs sur les robinets.
- **Surveiller ses installations et éviter les fuites.** Pour cela il suffit de surveiller sa consommation en relevant son compteur et d'entretenir ses installations.
- **Utiliser l'eau de pluie** pour les usages extérieurs comme l'arrosage de plants, lavages des voitures.

Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 euros par an.

Informations complémentaires sur www.ecodeaumayenne.org

Horaires déchetterie Chammes

> du 1er octobre au 31 mars
lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 / 17h
samedi de 9h / 12h et de 13h30 / 17h
> du 1er avril au 30 septembre fermeture à 18h

On ne doit pas brûler les déchets

La municipalité rappelle à tous les administrés, qu'il est formellement interdit de brûler déchets ménagers et végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) **à l'air libre sur leur propriété, article 84 du réglement sanitaire départemental approuvé par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1980 pour le département de la Mayenne. Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 € (art. 131-13 du code pénal).**

50 Kg de déchets verts brûlés c'est :

> 6000 kms parcourus par une voiture diesel
> 3 mois de chauffage fioul
> Plus de 100 trajets aller-retour, selon le véhicule

Ne brûlez plus, valorisez-les !!

Le compostage domestique : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes

Le broyage et le paillage : petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes

La déchèterie : vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

FDGDON de la Mayenne

ANALYSER • EXPERTISER • EXPÉRIMENTER • SURVEILLER • CONSEILLER • LUTTER

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Mayenne a pour mission de lutter contre les rongeurs, les taupes, les chenilles urticantes, les plantes envahissantes et les frelons asiatiques.

D'autres documentations sont à votre disposition à l'accueil de la mairie

Pour plus d'infos :

FDGDON 53
17 Bd des Manouvriers
Zone artisanale
53180 Changé
Tél. 02 43 56 12 40
accueil@fdgdon53.fr
www.fdgdon53.fr

Attention aux canalisations de gaz

Afin d'éviter tout accident, vous devez, conformément au Décret 91-1147 du 14 octobre 1991, contacter le responsable de la canalisation de transport de gaz en faisant une demande de renseignement :

GRTGAZ - SERVICE DR / DICT
Roche Maurice - BP 12417
44 024 NANTES CEDEX

En cas d'urgence (24h/24h)

N° Vert 0 800 02 29 81

Collecte gratuite des essaims d'abeilles

L'essaimage est un phénomène naturel. L'abeille est indispensable à notre environnement (pollinisation, cultures...). Elle est protégée (ne pas détruire une colonie).
Si vous ne connaissez pas d'apiculteur pour le recueillir, contactez l'association Abeilles Mayennaises :

Yves Tanguy : 02 43 67 04 85 ou 06 18 22 55 30 ;
Les essaims collectés par l'association sont destinés aux ruchers-école.

Désherbants : danger

De mauvaises pratiques des traitements phytosanitaires (désherbants, pesticides, fongicides, insecticides...) sont à l'origine de pollution du milieu naturel, perturbent son équilibre biologique et contaminent la ressource en eau (rivière, nappe phréatique...).
En Mayenne, 60% de l'eau consommée provient des rivières. L'utilisation des produits phytosanitaires représente des risques pour votre santé en cas d'inhalation, de contact ou d'absorption.
Une bonne pratique, c'est :

- **Intervenir à bon escient** avec des produits adaptés.
- **Suivre les recommandations** et la notice d'emploi des produits.
- **Respecter la réglementation** en vigueur.

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 interdit l'application de produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un point d'eau.

L'eau est un bien précieux et vital
Apprenez les gestes qui vont la préserver et éviter sa pollution

Portage des repas

Les repas sont préparés par un professionnel de la restauration avec l'appui d'un nutritionniste, ils sont fabriqués à partir de produits frais. L'ensemble des repas est conditionné en barquettes, à usage unique, portant la date limite de consommation. Les repas, allant de 1 à 7 par semaine, sont librement composés par le bénéficiaire. Le repas livré coûte 7,98 € (possibilité de réductions fiscales et de prise en charge partielle par la caisse de retraite ou la mutuelle, selon conditions)

RENSEIGNEMENTS :
Communauté de communes des Coëvrons
2 Avenue Raoul Vadepied
53600 CHATRES LA FORET
Tél : 02 43 66 32 00

RESO'AP

REseau SOcial d'Aides à la Personne
Les bénévoles de Réso'Ap peuvent vous aider et/ou vous accompagner dans vos déplacements.

- Se rendre chez le médecin, le dentiste, le pharmacien
- Lire, discuter, prendre un café
- Aller chez le coiffeur
- Faire les courses
- Se déplacer à Pôle emploi

Si vous souhaitez devenir bénévole ou bénéficier des services, pour tout renseignement, veuillez contacter le 02 43 39 44 49 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h) ou contact@resoap.fr

Référent EDF

EDF a demandé aux communes de désigner un référent pour centraliser les problèmes liés au réseau électrique (coupure de courant, chute d'arbres sur les lignes électriques...). À Saint-Jean-sur-Erve, c'est **Patrick Cousin** qui a été nommé et à Blandouet c'est Claude Derouard.

La MDA (Maison Départementale de l'autonomie)

La Maison Départementale de l'Autonomie, guichet unique d'accueil et d'information de proximité, pour les personnes en situation de perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap ainsi qu'aux acteurs du territoire, facilite les démarches. Il s'agit d'offrir aux usagers un suivi personnalisé et adapté à la situation de chacune d'eux. Elle est présente sur l'ensemble du département en s'appuyant sur un réseau de 12 antennes territoriales.

RENSEIGNEMENTS :
mda@lamayenne.fr
Tél : 02 43 677 577

Assistante sociale

Prendre rendez-vous avec l'antenne solidarité à Évron au **02 43 01 25 90**

Accueil de jour personnes âgées

Depuis le 6 juillet 2010 à l'hôpital d'Évron, **un accueil de jour pour personnes âgées souffrant de troubles de la mémoire, de maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, a ouvert ses portes.**
L'accueil de jour consiste à recevoir pour une ou plusieurs journées par semaine des personnes âgées vivant à domicile. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 10h à 16h30. L'accueil de jour peut effectuer le transport des personnes.

Renseignements :
Hôpital d'Évron - BP 0209 - 4, rue de la Libération - 53600 Évron
Tél : **02 43 66 65 19** - Mail : accueildejour@hopitallocal-evron.fr

Défibrillateur

Présence d'un défibrillateur à l'entrée de la mairie de Saint-Jean-sur-Erve
Toute personne intéressée par une formation sur l'utilisation d'un défibrillateur, peut se rapprocher de la mairie de Saint-Jean-sur-Erve

ADMR Association du service à domicile

la référence du service à la personne

Contacts

> **C.C. des Coëvrons**
Magalie Le Gendre **02 43 01 78 17**
Mail : st-suzanne.admr53@wanadoo.fr

Pour en savoir plus :
Fédération ADMR
18, rue des Docteurs Calmette et Guérin
B.P. 0715 - 53007 Laval cedex
Tél : **02 43 59 17 40**
Fax : **02 43 49 17 83**
www.admr53.fr

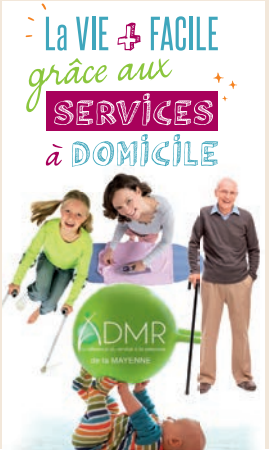

FRANCE ADOT 53

Lorsqu'une personne est prélevée, ce sont 5 malades en moyenne qui sont greffés !

Et donc 5 vies sauvées.

Année après année, FRANCE ADOT 53 se mobilise sur tout le département pour informer, échanger, renseigner sur les greffes, le don d'organes ou de moelle osseuse.

Afin d'en savoir plus, poser des questions, recevoir de la documentation, un formulaire ou une carte de donneur, connaître les prochaines rencontres...

Contactez-nous :

FRANCE ADOT 53
BP 90634
53006 LAVAL Cedex
Tél : **02 43 90 68 10**
Site national : www.france-adot.org
e-mail : franceadot53@orange.fr

Sécurité renforcée pour les séniors

Les personnes âgées sont plus fragiles et donc plus exposées face aux délinquants. Il convient donc de redoubler de vigilance en respectant des conseils simples.

- Ne restez pas isolé chez soi. Participez à la vie associative et créez un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.
- Établissez une liste de tous les numéros à contacter en cas d'urgence, laissée en évidence.
- Un recours à une société de téléassistance peut être envisagé.
- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans une serrure. Faites poser un œilleton et un entrebâilleur.
- Ne laissez pas de fenêtres ouvertes, surtout si elles donnent directement sur la voie publique.
- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans un pot de fleurs.
- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.
- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuve », « veuf », « madame », « mademoiselle ».
- Lors de vos déplacements à l'extérieur, ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants. Faites-vous accompagner d'une personne de confiance pour aller faire des retraits d'argent.
- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir, votre sac fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée. Si vous avez le sentiment d'être suivi, entrez dans un lieu animé.
- Lors d'une visite à votre domicile, si vous ne connaissez pas la personne qui se présente, n'ouvrez pas votre porte. Si elle se présente comme un agent du gaz, de l'électricité, de la poste ou de tous autres services connus, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle, que votre interlocuteur se montre menaçant ou insistant, contactez la gendarmerie en composant le numéro 17.

Prévention contre les cambriolages

Plusieurs règles sont à appliquer pour prévenir au maximum des cambriolages.

- Protéger et sécuriser les points d'accès de son habitation : porte d'entrée, fenêtres.
- Dissimuler les biens attrayants comme l'argent liquide, les bijoux.
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus.
- Eviter les signes révélant son absence comme les dates d'absence sur le répondeur téléphonique.
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur.
- Entretenir la végétation de son domicile visible depuis la rue.
- S'équiper d'une alarme, équiper les abords extérieurs du domicile d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances », il est possible de signaler son absence à la gendarmerie locale afin qu'elle puisse organiser une surveillance du domicile. De plus, un voisin de confiance peut être averti afin qu'il porte une vigilance particulière au domicile.

Enfin, toute présence suspecte est à signaler à la gendarmerie en composant le 17, en fournissant un maximum d'éléments comme la tenue vestimentaire de la personne, la plaque d'immatriculation du véhicule utilisé...

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et aviser rapidement la gendarmerie.

Blandouet-Saint Jean

Saint Jean : 2538 ha
465 habitants
Blandouet : 1133 ha
198 habitants

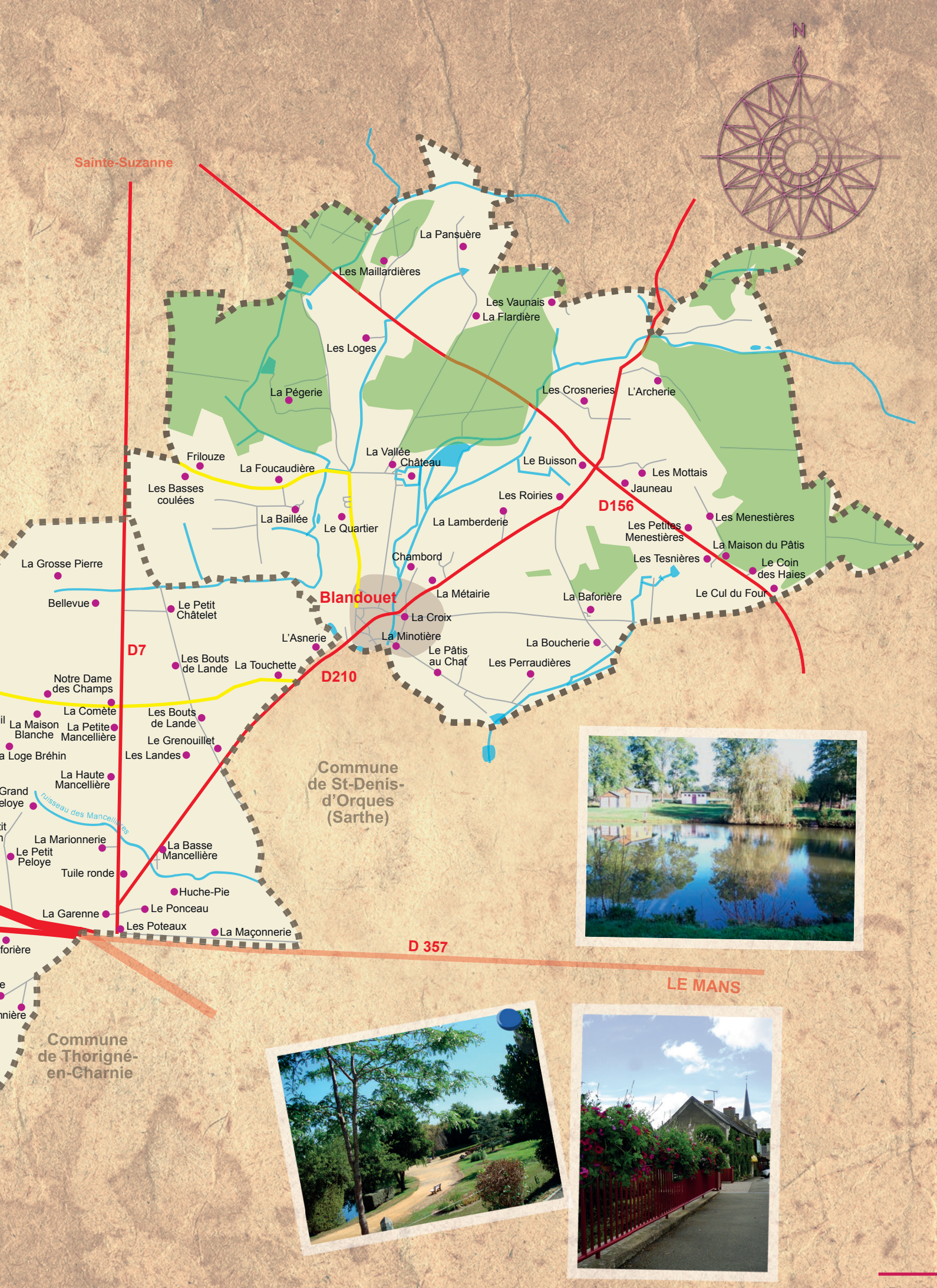
N
Sainte-Suzanne
La Pansuère
Les Maillardières
Les Vaunais
La Flardière
Les Loges
La Pégerie
Les Crosneries
L'Archerie
Frilouze
La Foucaudière
La Vallée
Château
Le Buisson
Les Mottais
Jauneau
Les Basses coulées
Les Roiries
D156
La Baillée
Le Quartier
La Lamberderie
Les Petites Menestières
Les Menestières
La Maison du Pâtis
Les Tesnières
Le Coin des Haies
La Grosse Pierre
Chambord
Bellevue
Le Petit Châtelet
Blandouet
La Métairie
La Baforière
Le Cul du Four
La Croix
L'Asnerie
La Minotière
La Boucherie
D7
Les Bouts de Lande
La Touchette
Le Pâtis au Chat
Les Perraudières
D210
Notre Dame des Champs
La Comète
Les Bouts de Lande
La Maison Blanche
La Petite Mancellière
Le Grenouillet
Les Landes
Commune de St-Denis-d'Orques (Sarthe)
La Haute Mancellière
ruisseau des Mancellières
La Marionnerie
La Basse Mancellière
Le Petit Peloye
Tuile ronde
Huche-Pie
La Garenne
Le Ponceau
Les Poteaux
La Maçonnerie
D 357
LE MANS
Commune de Thorigné-en-Charnie

Vie des associations

AFN Blandouet

Solidarité, fraternité, honneur et patrie sont les valeurs des anciens combattants des AFN de Blandouet. Chaque année au 11 novembre, un message d'amitié leur est transmis et une gerbe est déposée en leur souvenir au pied du monument aux morts situé sur la place du village. Merci pour l'aide apportée par la commune nouvelle à l'Amicale pour 2017.

Le président,
Bernard CLAIRET

AFN Saint Jean

2017, Une année qui avance à grands pas avec son périple de consultations électorales qui font émerger des idées mais nous laissent avec nos réalités de tous les jours. Celui de notre génération des AFN qui assurons ces cérémonies patriotiques depuis notre retour d'Algérie, Tunisie ou Maroc avec le souci de penser à ces générations précédentes qui durent vivre des souffrances et des privations beaucoup plus importantes. Puissions-nous continuer notre cheminement dans la paix de tous les jours.

Merci à nos nouveaux porte-drapeaux qui assureront cette relève pour aider nos anciens. Je veux citer M. Christophe BRUNEAU et M. Gérard BLANCHOUIN qu'ils soient remerciés et félicités pour assurer cette mission.

2017, fut aussi le cinquantenaire du Jumelage franco-allemand entre Erve-et-Charnie et Sulzheim, village de Rhénanie. Le souhait est que les relations pacifiques et familiales perdurent et que la construction européenne, gage de notre niveau de vie, soit l'assurance de notre pérennité.

Merci à Mme le maire et son conseil municipal pour l'aide apportée à nos cérémonies.

Le Président,
JP CHAUVEAU

Club de la Gaieté Génération Mouvement

Lors de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 1er février 2017 et suite au décès de Madame Janine Huet, secrétaire adjointe, un nouveau membre a été élu au conseil d'administration, il s'agit de madame Maryvonne Plu qui accède à ce poste. Le mercredi 8 mars 2017 avait lieu notre après-midi crêpes . Notre concours de belote a eu lieu le mercredi 15 mars, quatre adhérents ont été sélectionnés pour le concours cantonal le mercredi 22 mars à Torcé-Viviers, ou 2 adhérents de notre club furent sélectionnés pour la finale départementale du lundi 15 mai à Louvigné. Félicitations a tous ces adhérents qui ont participé.

Le dimanche 2 avril notre club avait convié tous ses adhérents à 12h à la salle des fêtes pour le repas annuel préparé par le restaurateur de l'Erve.

Le 30 mai avait lieu au plan d'eau de Saint-Léger, le pique-nique de l'Amicale territoriale où 80 adhérents des clubs du canton se sont retrouvés pour cette journée festive.

Le mardi 6 juin 2017, c'était le voyage déjeuner croisière sur la Rance avec la visite du barrage marémotrice qui produit de l'électricité, ce fut une journée très intéressante.

Le mercredi 21 juin, les adhérents se sont retrouvés à la salle des fêtes pour la journée barbecue.

Vous pouvez toujours adhérer au club de la Gaieté, les nouveaux retraités et préretraités seront les bienvenus.

Le Président,
Jean-Claude BRUNEAU

Le Club de la verte Charnie

Affilié à Génération Mouvement, le club compte une vingtaine d'adhérents.

Il se réunit une fois par mois le dernier jeudi autour d'un repas à la salle communale, suivi de jeux l'après-midi : pétanque, belote, triomino et d'un goûter.

En avril, mai et juin, des sorties à la journée sont organisées pour la découverte de sites variés à un maximum de 2 heures de route, toujours en covoiturage.

En juillet, août et septembre, le repas/barbecue a lieu au plan d'eau du village.

Amitié, convivialité et partage sont les maîtres-mots de notre club, et notre porte est ouverte à toute personne même de moins de 60 ans !

Merci à la municipalité pour l'attribution de la subvention qui aide au bon déroulement des activités.

La présidente,
Nicole BAUDRY

Football Club Saint-Jean-sur-Erve

Pour la première fois depuis la création du club, celui-ci était représenté uniquement par des équipes jeunes. En effet, par manque de joueurs séniors, le club a décidé de ne pas engager d'équipe pour la saison 2016-2017.

En ce qui concerne les jeunes du club (7 U7, 5 U9 et 11 U11), ils sont de plus en plus nombreux à venir s'entrainer et jouer aux couleurs du Fc Saint-Jean lors des matchs et plateaux se déroulant les samedis dans les villes aux alentours.

Les dirigeants et joueurs déjà présents seraient ravis d'accueillir de nouveaux joueurs ainsi que des personnes souhaitant s'investir auprès des équipes ou dans le club.

Les membres du club remercient les joueurs, ainsi que leur famille, qui s'investissent chaque week-end. Ils remercient également la mairie pour les infrastructures et la subvention, ainsi que le Restaurant de l'Erve pour le sponsoring et les calendriers.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter :
Benjamin COUSIN au 06.88.94.12.49 ou Sébastien LEROYER au 02.43.68.93.02

Société de pêche

AAPPMA Chémeré-le-Roi, Saulges, St-Jean, St-Pierre s/Erve et Thorigné-en-Charnie

Chers amis pêcheurs. Nous tenons à vous remercier pour votre fidélité. Le nombre de sociétaire est cette année encore en légère augmentation ; grâce à vous notre société perdure encore et toujours… D'autres remerciements concernent les mairies des 5 communes notamment celle de Saint-Jean-sur-Erve pour leur aide financière afin de mener à bien nos actions (Alevinages - fête de la pêche - entretiens divers des bords de l'Erve - aménagement et autres…)

Un bilan de l'année 2016-2017 satisfaisant, avec toujours notre fête de la pêche qui à cette année sur le site de Thorigné en Charnie aux grottes de « Saulges » a réuni moins de monde que par les années passées… Toutefois une journée riche de prises et de convivialité. Lors de cette journée 25KG de truites furent misent à l'eau pour l'occasion en plus des poissons déjà présent dans la rivière… Toujours nos entretiens de frayères, rivières et alevinages… Avec en plus une animation pour un club de loisirs de 23 jeunes de 7 à 13 ans et 3 accompagnateurs.

Les ventes de cartes de pêche 2018 se font toujours chez nos dépositaires habituels, que nous remercions grandement pour leur gentillesse et leur dévouement. L'ère numérique nous permet aussi de prendre les cartes de pêche en ligne sur internet. (Le prix des cartes de pêche risque légèrement d'augmenter). Mairie de Saulges : 02 43 90 52 35, bar restaurant de l'erve Saint-Jean : 02 43 68 93 02, M. Angot président de L'AAPPMA : 02 43 70 91 76, point d'information des Grottes de Saulges : 02 43 90 51 30. La revue d'actualités de pêche de la Mayenne 2018 sera disponible gratuitement sur les lieux des dépositaires de notre société à la fédération départementale ou sur le site de la fédération de pêche de la Mayenne. http://www.fedepeche53.com/

Nous rappelons aux propriétaires riverains de l'Erve qui autorisent l'accès et le passage des pêcheurs sur ses rives, qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière pour tous travaux de fauchage et broyage de celle ci (sous conditions).

Concernant les alevinages de notre parcours. Il sera mis cette année : 150 kg de gardons, 100 kg de truites arc en ciel, 50 kg de perches, sans oublié 3000 vésicules résorbées de brochetons et 1000 vésicules résorbées de truitelles…

Notre assemblée générale se tiendra début février… (Date et lieu restant à définir).

Merci à tous ; bénévoles, pêcheurs, propriétaires riverains, mairies et fédération de pêche 53.

CONTACT : M .ANGOT, président de l'AAPPMA : 02 43 70 91 76, M.PLU, vice président de l'AAPPMA : 02 43 90 28 72, M. MORINEAU secrétaire de l'AAPPMA : 02 43 01 34 86 et M .LECLERQ trésorier de l'AAPPMA : 02 98 8510 31.

Association pour le pays de Blandouet

Fin 2016, une SCI a été constituée pour faire l'acquisition mais aussi la rénovation d'une maison située au n° 7 place Adam Becker à Blandouet, grâce à l'engagement de 17 personnes « donateurs ou sociétaires » dans ce projet.

Ensuite pour faire vivre ce bâtiment, une Association pour le pays de Blandouet s'est constituée. Elle sera l'outil de fonctionnement pour l'organisation, la gestion des activités à venir au sein du local dont elle aura l'usage... Elle aura le choix et la décision des activités : deux types sont envisagées (selon les statuts) :

- la grande salle du rez de chaussée sera un lieu d'accueil et de convivialité, ouvert à tous grâce à des bénévoles, à des heures précises sur la semaine (horaires décidés par le conseil d'administration) avec coin-café, accès internet, coin lecture. Sera aussi mis en œuvre un réseau d'échanges de savoirs mais aussi des animations, avec la participation des jeunes.
- dans cette salle aussi, des activités d'achats groupés (avec vente directe), ayant un but social seront réalisées à destination des adhérents, dans des domaines de base, en particulier l'alimentaire (produits locaux), et ce, avec une faible marge bénéficiaire pour aider à financer le projet. Cette démarche vise à installer d'une façon durable, une activité économique dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Pour information, à l'arrière et au dessus de cette grande salle de notre maison, un logement de 80 m² sera loué dès la fin des travaux.

Après une phase administrative (actes notariés, constitution de l'association, etc.), le groupe à cette date en est à la phase des travaux : des artisans sont contactés, un travail bénévole va s'additionner à celui des professionnels. Notre prêt bancaire sera obtenu dans quelques semaines, le permis de travaux est en cours...

Notre Association pour le pays de Blandouet est en bonne voie.

Au nom du groupe, son président,
Jean Claude DORIZON

Ateliers d'histoire de la Charnie Journal le petit Babillard

Il y a la grande histoire et puis la petite, celle qui s'est passée chez nous. Les rares livres qui en parlent le font le plus souvent sous forme de roman ou d'enquête.

Mais transformer le passé en rêve ou répondre à des questions n'est pas forcément ce que nous aimerions dire ou partager, ni transmettre à ceux qui vivront après nous. Pourtant le besoin d'offrir quelques souvenirs ou anecdotes sur nos vies et celles de nos villages est réel afin de permettre à d'autres de mesurer le chemin parcouru et de continuer à avancer.

Il y a 14 ans, l'équipe des AHC est donc allée à la rencontre des habitants des villages de la Charnie afin de recueillir auprès d'eux les souvenirs et les photos qu'ils ne voulaient pas voir disparaître dans l'oubli ou... dans une déchèterie ! Aujourd'hui, grâce à 283 Charnéens, 26 numéros du Petit Babillard illustré (PBI) racontent « Une histoire illustrée de la Charnie ». Premier Jeannervien à montrer la voie, le doyen Louis Chauveau (n° 4, 8) suivi par Solange Schlegel (12, 23) et depuis, par Annick et Jean-Paul Chauveau (15), Jill Culiner (17, 18, 21), Bernard Langlais (23), Pierrette Feurprier (24). Pour la suite, il est toujours temps de nous écrire ou de vous rencontrer pour recueillir vos souvenirs sur les prochains thèmes : Nos grands-parents (PBI 27) ou sur l'art et la manière de faire propre, d'hier à aujourd'hui (PBI 28). A bientôt !

Le petit Babillard illustré paraît 2 fois par an en mars et en septembre au prix de 3 euros.

Frédéric BAUDRY, président
(2, rte de Rouessé-Vassé, 53270 Blandouet-Saint-Jean)

Vie des associations

Randonner avec CHARNIE RANDO

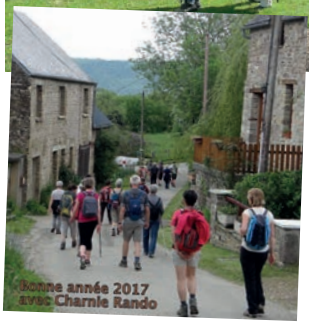

Créée en septembre 2011, Charnie Rando est encore une jeune association. Selon ses statuts, elle a pour objet de favoriser, développer et promouvoir des actions et activités sur le thème de la randonnée (non motorisée) dans la zone géographique de la Charnie. Ainsi, elle situe son action au sein de la randonnée pédestre, randonnées sportives mais aussi et surtout pour faire la découverte, la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et développer le plaisir d'être ensemble. L'association Charnie Rando protège autant que possible le patrimoine des sentiers, participe à la protection et l'entretien des itinéraires, elle organise des randonnées.

Pour information, lors de l'année de lancement en 2012, Charnie Rando avait 27 adhérents, ensuite le groupe s'est étoffé car nous sommes à cette date, 76 adhérents venant des communes environnantes.

Depuis l'origine, nous avons maintenu dans leur forme initiale nos activités, à savoir :
* une randonnée par mois le dimanche mais aussi le mercredi suivant (avec le même itinéraire), sur une distance variant de 8 à 12 kilomètres sur une demi journée. Un programme trimestriel est réalisé, il est diffusé à chaque adhérent. Pour ce groupe nous avons en mai une randonnée exceptionnelle sur deux jours (cette année à Quiberon), et en juin une rando journée avec pique nique tiré du sac.

** un programme de randonnées pour un public de Rando Cool , sur un itinéraire de un à deux kilomètres dans un lieu de patrimoine, rando qui se termine par un moment de convivialité. Celles ci ont lieu le vendredi tous les quinze jours et seulement à la belle saison. Ce groupe a beaucoup progressé en nombre depuis deux ans , nous sommes plus de 20 personnes à chaque sortie (avec les encadrants).*

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation annuelle. Lors de l'assemblée générale annuelle, un moment de convivialité (avec photos des randos passées) est offert à tous les membres.

Au nom du groupe de Charnie Rando, son président,
Jean Claude DORIZON

Comité des fêtes de Saint-Jean

Le comité des fêtes est heureux d'évoluer parmi une équipe pleine d'entrain, dans la joie et la bonne humeur.
Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent lors de nos manifestations.
Le lâcher de truites a rassemblé plus de 120 pêcheurs. La fête communale a été un beau succès, avec un marché local qui a séduit tous nos exposants.
Nous comptons l'étoffer pour l'année prochaine avec plus d'artisans.
N'oubliez pas dans vos agendas la date du 21 octobre pour notre soirée entrecôtes-frites.
Nous accueillons toutes les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre dans notre esprit de convivialité.

Nous remercions le conseil municipal pour la subvention accordée pour l'année 2017.

Le comité des fêtes de Blandouet

Son programme annuel est toujours bien chargé avec en plus, depuis l'an dernier, 3 dîners conviviaux à la salle communale en février (couscous), avril (tartiflette) et le 13 octobre (moules-frites).
L'après-midi « œufs de Pâques » au plan d'eau, suivi d'un goûter réjouit toujours les enfants.
Le feu de la St Jean le 23 juin au plan d'eau réunit beaucoup de monde autour d'un pique-nique, puis dès la tombée de la nuit, les rondes vont bon train autour d'un grand feu. Puis en finale, la traditionnelle soupe à l'oignon, mitonnée dès le matin est toujours appréciée.
L'assemblée communale fin août réunit plus d'une centaine de personnes autour d'un repas sous la halle, suivi de jeux divers l'après-midi.
Une année sur deux, le Troc-plantes ouvert à tous, permet d'échanger des végétaux et des conseils de jardinage.
Le 2 décembre sera la journée de décoration du village. Dès 9 h, on fabrique des paquets cadeaux dans la salle pendant que d'autres accrochent des branchages au pied des maisons et décorent le sapin sur la place. Pique-nique à la salle le midi pour les volontaires et quand l'accrochage des paquets et des décorations est réalisé, tous attendent l'arrivée du Père Noël avec suspense, pour savoir s'il vient à pied, à cheval, en vélo, en tracteur...? Et le goûter de Noël vient clore le programme du comité des fêtes, jusqu'au suivant, qui sera à nouveau distribué dans tous les foyers dès le début janvier.

Le président,
Stéphane CHAUVEAU

Comptes rendus des réunions

De gauche à droite, 1er rang : Jean-Claude BOUGEANT - Jean-Claude DORIZON - Fabienne HARAN - Patrick COUSIN - Jacques LÉTARD - Rémi BEAUPIED - Nicole BAUDRY - Nadège GENESLAY - Claude DEROUARD - Jean-Claude GUIVIER. **2ème rang :** Julien VANNIER - Emmanuel TATIN - Solange SCHLEGEL - Richard MARTEAU - Jacky DEROUIN - Christophe BRUNEAU - Hervé ROYER - Ludovic BOUL - Philippe WAROT - Stépahe CHAUVEAU.

24 MARS 2016

Vu la délibération du conseil municipal de Blandouet en date du 03 mars 2016 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-sur-Erve du 24 mars 2016 ;

Décide de la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Blandouet et de Saint-Jean-sur- Erve pour une population de 654 habitants (chiffre donné par l'AMF en début 2016).
Décide que cette commune nouvelle sera dénommée «Blandouet-Saint Jean» avec pour chef-lieu Saint-Jean-sur- Erve et comme lieu de réunion la mairie de Saint-Jean-sur- Erve.
Décide que chaque commune fondatrice deviendra commune déléguée, ainsi Saint-Jean-sur-Erve s'appellera désormais Saint-Jean-sur-Erve, commune de Blandouet-Saint Jean. Comme la loi le permet, cette commune va comporter un maire délégué, ses maires-adjoints délégués, et son conseil communal. Le conseil municipal de la commune nouvelle Blandouet-Saint Jean va rassembler jusqu'en 2020 la totalité des membres des deux conseils.
Décide que chaque mairie historique conservera sa mairie actuelle devenue « mairie annexe » avec les services au public qui y sont rattachés, ainsi que les personnels
Décide d'une dotation sera attribuée par la commune nouvelle Blandouet-Saint Jean à chaque commune déléguée pour assurer son fonctionnement courant mais aussi ses investissements après accord des deux parties (articles L2111-38 et L2113-17 du CGCT).
Dit qu'une charte réglant en détail les conditions d'organisation et de fonctionnement des conditions de vie commune des 654 habitants a été établie et soumise à la validation des deux conseils municipaux. Cette charte liant nos deux communes historiques a valeur d'engagement moral pour l'avenir de notre territoire.
Décide qu'une délibération ultérieure va rassembler en un outil unique, les fiscalités (assez rapprochées) des communes historiques pour être mises en œuvre en 2017.
Dit qu'attache sera prise dès que possible auprès de M. le Préfet de la Mayenne par les deux maires actuels concernés afin de lui demander d'acter notre décision de création de la commune nouvelle Blandouet-Saint Jean.

6 DECEMBRE 2016

ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE NOUVELLE

Sous la présidence de Mme Solange SCHLEGEL, doyenne d'âge de l'assemblée.
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 20
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9
Ont obtenu :
- Mme Solange SCHLEGEL : 8
- M. Claude DEROUARD : 9

M. Claude DEROUARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.
De ce fait Mme Solange SCHLEGEL est maire déléguée de la commune de Saint Jean Sur Erve

CREATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :
• **DECIDE** de créer six postes d'adjoints

ELECTION DES ADJOINTS

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à 6
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-7-1,
Nombre de bulletins : 20
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :0
Majorité absolue : 11
Votant : 20
- 1er adjoint : M. Jean-Claude DORIZON
- 2ème adjoint : M. Patrick COUSIN
- 3ème adjointe : Mme Nicole BAUDRY
- 4ème adjoint : M. Jean-Claude BOUGEANT
- 5ème adjoint : M. Jean-Claude GUIVIER
- 6ème adjoint : M. Philippe WAROT

10 JANVIER 2017

INDEMNITES DES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1 ;
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :
• FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, maire délégué et les adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Elus	Taux
Maire	17 %
Maire délégué	17 %
1er Adjoint au 6ème adjoint	5.94 %

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE CHEMERE-LE-ROI

M. Patrick COUSIN est élu représentant du maire délégué de la commune nouvelle Blandouet-Saint Jean au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de Chemeré.
Après un vote à mains levées, les délégués titulaires sont :
- 1er délégué : M. Ludovic BOUL
- 2ème délégué : M. Jacky DEROUIN

DESIGNATION DES DELEGUES DU SIAEP DE SAINTE-SUZANNE

Les délégués titulaires :
- M. Jean-Claude DORIZON
- M. Stéphane CHAUVEAU

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE

Le délégué titulaire est : Mme Solange SCHLEGEL

DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT D'ERVE-ET-TREULON

Le délégué titulaire est : M. Julien VANNIER

DESIGNATION DES DELEGUES DU SDEGM

Les délégués titulaires sont : M. Jean-Claude BOUGEANT et M. Claude DEROUARD

DESIGNATION D'UN REFERENT ROUTIER

Le délégué titulaire est : Mme Solange SCHLEGEL

DESIGNATION D'UN REFERENT DEFENSE

Le délégué titulaire est : M Jean-Claude DORIZON

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le maire informe le conseil municipal que les maires des communes historiques restent représentants au sein du conseil communautaire.
Suite au mail de Mme Stéphanie BAUDOUIN, messieurs DORIZON Jean-Claude et COUSIN Patrick ne sont plus suppléants et donc ne peuvent plus vous représenter.

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le maire propose la création de trois grandes commissions. Chaque adjoint aura la responsabilité d'une des commissions. Elle présente le tableau de propositions :

1ère commission : gestion salle socio, affaires scolaires, périscolaires, culturelle et sociales :
Solange SCHLEGEL, Philippe WAROT, Nicole BAUDRY, Jean-Claude BOUGEANT, Ludovic BOUL, Nadège GENESLAY, Christophe BRUNEAU, Emmanuel TATIN, Julien VANNIER, Jean-Claude BOUGEANT, Fabienne HARAN et Hervé ROYER

2ème commission : affaires agricoles, environnement, voirie, sécurité, développement économique et informations communales :
Claude DEROUARD, Patrick COUSIN, Jean-Claude DORIZON, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, Nadège GENESLAY, Emmanuel TATIN, Jacky DEROUIN, Stéphane CHAUVEAU, Julien VANNIER, Richard MARTEAU, Nicole BAUDRY

3ème commission : aménagement du bourg, affaires patrimoniales, plan d'eau, assainissement, urbanisme, fêtes et cérémonies :
Solange SCHLEGEL, Jean-Claude BOUGEANT, Jean-Claude GUIVIER, Patrick COUSIN, Philippe WAROT, Christophe BRUNEAU, Jacky DEROUIN, Jean-Claude DORIZON, Richard MARTEAU, Nicole BAUDRY, Stéphane CHAUVEAU, Rémi BEAUPIED

Autres commissions :

Commission des élections : Nicole BAUDRY, Claude DEROUARD, Jean-Claude DORIZON, Marie-Paule LANGLAIS et Mme Aline BIGOT.

Commission finances :
Solange SCHLEGEL, Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, Nadège GENESLAY, Nicole BAUDRY, Jean-Claude GUIVIER, Jean-Claude DORIZON et Claude DEROUARD

Commission Appel d'Offres :
Solange SCHLEGEL, Claude DEROUARD, Patrick COUSIN, Jean-Claude BOUGEANT, Philippe WAROT, Ludovic BOUL, Nicole BAUDRY, Jean-Claude GUIVIER et Jean-Claude

DORIZON
Commission CCAS : Solange SCHLEGEL, Nadège GENESLAY, Jean-Claude BOUGEANT, Patrick COUSIN, Christophe BRUNEAU, Nicole BAUDRY, Jean-Claude DORIZON, Jacques LETARD, Fabienne HARAN et Claude DEROUARD

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, le président, et six commissaires.

Titulaires	**Suppléants**
M. Julien VANNIER	M. Rémi BEAUPIED
M. Richard MARTEAU	M. Jean-Claude GUIVIER
M. Bernard LANGLAIS	Mme Annick MEZIERE
Mme Christelle DELAITRE	M. Christian PLU
Hors commune	
M. Marc LOISON	M. Jean-Jacques LEPROVOST
Propriétaires bois	
M. Louis CHAUVEAU	M. Etienne BORDERE

TARIF ASSAINISSEMENT 2017 POUR SAINT-JEAN-SUR-ERVE

80 € pour l'abonnement annuel et 1,15 € pour le M^3 consommé.

CREATION DES BUDGETS DE LA COMMUNE NOUVELLE (LOTISSEMENT – ASSAINISSEMENT DE SAINT-JEAN-SUR-ERVE – ASSAINISSEMENT DE BLANDOUET – BUDGET PRINCIPAL)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2016 portant la création de la commune nouvelle Blandouet-Saint Jean à compter du 1er janvier 2017
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,
• **DECIDE** la création au 1er janvier 2017 le budget annexe du lotissement l'allée verte
• **DECIDE** la création au 1er janvier 2017 le budget assainissement de Saint-Jean-sur-Erve
• **DECIDE** la création au 1er janvier 2017 le budget assainissement de Blandouet
• **DECIDE** la création au 1er janvier 2017 le budget principal

TRANSFERT DES EMPRUNTS DES 2 COMMUNES HISTORIQUES VERS LA COMMUNE NOUVELLE

M. le maire propose de transférer les emprunts des 2 communes historiques vers la commune nouvelle :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
• **ACCEPTE** le transfert des 9 emprunts des 2 communes historiques vers la nouvelle commune au nom de BLANDOUET –SAINT JEAN
• **AUTORISE** M. le maire ou à un adjoint à signer tous documents afférant aux différents emprunts.

DEVIS PANNEAU RESTAURANT A SAINT-JEAN-SUR-ERVE

M. Patrick COUSIN présente le futur panneau pour informer la population du dépôt de pain et de l'épicerie. Le montant du devis est de 773.00 € HT soit au total 927.60 €. Le devis est accepté par le conseil municipal.

PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :
• **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 110€ par élève pour le voyage scolaire

SUBVENTION RPI FOURNITURES SCOLAIRES

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :
• **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 55€ par élève pour les fournitures scolaires

DEMANDE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ACHAT D'UNE VITRINE FRIGORIFIQUE

Le Restaurant de l'Erve demande une participation pour l'achat d'une vitrine frigorifique qui sera installée dans l'épicerie. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 400€ au Restaurant de l'Erve pour l'achat d'une vitrine frigorifique.

10 JANVIER 2017

PROJETS 2017 DES 2 COMMUNES HISTORIQUES

M. le maire informe le conseil municipal des projets de 2017 des 2 communes historiques.
Blandouet :
• Aménagement de la voirie dans le bourg : 91 608 € HT
• Aménagement des toilettes avec accès pour personnes à mobilité réduite
17 394 € HT
5 900 € HT Frais d'études
• Réfection de la toiture de la mairie
• Isolation de la cuisine de la salle des fêtes
• Achat et pose d'un poêle à bois dans la salle des fêtes
• Fin de la viabilisation au lotissement de l'Allée Verte : voirie et complément d'éclairage public

Saint-Jean-sur-Erve :
• Création d'un jardin du souvenir au cimetière
• Mise aux normes de l'assainissement de la salle socioculturelle (eaux usées)
• Travaux d'aménagement à l'ancienne cantine (salle des associations)
• Mise aux normes des toilettes dans l'ancienne cantine afin de supprimer les toilettes dans le bourg
• Aménagement de l'ancienne école maternelle pour faire des logements
• Accessibilité handicapé au plan d'eau
• Aménagement autour de la nouvelle école

DEMANDE DE SUBVENTIONS « AMENAGEMENT DU BOURG A BLANDOUET

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, l'estimation du projet établi par le bureau d'études ZUBER s'élève à 91 608.95 € HT et 23 294.13 € HT, soit un total de 114 903.08 €.

M. le maire arrête le plan de financement comme suit, sous réserve de l'avis technique du conseil départemental

Subvention DETR	22 980 €	Eventuelle
Fonds de concours	25 000 €	
Réserve Parlementaire	5 000 €	Subvention accordée
Subvention départementale	5 687 €	Contrat de territoire
Subvention DGE	2 000 €	Eventuelle
Emprunt long terme	30 000 €	En fonction des subventions accordées
Fonds propres	24 236.08 €	
	114 903.08 €	

1ER MARS 2017

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

M. le maire présente les demandes de subventions des associations

ASSOCIATIONS	**Blandouet-St-Jean**
U.D.A.F.	110,00 €
Société de Pêche	150,00 €
SPA	100,00 €
Foot de Saint Jean Sur Erve	630,00 €
Don du sang de Vaiges	50,00 €
Comité des Fêtes de Saint Jean	400,00 €
Comité des Fêtes de Blandouet	300,00 €
Club de la Gaité	400,00 €
Atelier de la Charnie	200,00 €
Sapeurs-pompiers	300,00 €
AFN Saint Jean Sure Erve	400.00 €
AFN Blandouet	200.00 €
APE	400,00 €
Comité d'échange jumelage	200,00 €
Club de la Verte Charnie	250,00 €
Charnie Rando	150,00 €
M.N.E	50,00 €
Corne d'abondance	70,00 €
Restaurants du cœur	100,00 €
Association pour le Pays de Blandouet	2 000,00 €
RASED (1 € par enfant)	50,00 €
TOTAL	**6 510,00 €**

DEBAT SUR LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durables) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le maire rappelle que la communauté de communes a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 14 décembre 2015.

Le PLUi des Coëvrons est un document d'urbanisme qui couvre l'intégralité du territoire des Coëvrons. Une fois approuvé, il remplacera les documents d'urbanisme en vigueur de chaque commune membre.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit :

• Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

• Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

M. le maire expose alors le projet PADD, qui compte 2 axes stratégiques déclinés en 10 orientations.

Axe 1 : équilibre et rayonnement : maîtres-mots du développement des Coëvrons

1) Appuyer le développement sur une organisation multipolaire du territoire
2) Poursuivre le développement résidentiel et assurer son équilibre
3) Dynamiser le bassin économique des Coëvrons
4) Conforter les déplacements en lien avec les développements économique et résidentiel
5) Faire valoir le cadre de vie rural des Coëvrons basée sur une armature naturelle et paysagère de qualité
6) Développer de nouvelles pratiques urbaines
7) Préparer la transition énergétique du territoire des Coëvrons

Axe 2 : La qualité du cadre de vie rural : les centres-bourgs au cœur des enjeux territoriaux, sociaux et économiques

8) Mettre au cœur des enjeux territoriaux les centres bourgs
9) Mettre au cœur des enjeux sociaux les centres bourgs
10) Mettre au cœur des enjeux économiques les centres bourgs

Après cet exposé, M. le maire déclare le débat ouvert

Les membres du conseil municipal de Blandouet-Saint Jean ont pris acte des volontés affichées suite à la loi NOTRe, de l'installation au sein du territoire des Coëvrons du PADD et du PLUi, y compris avec son volet agricole.

Les élus sont demandeurs d'informations techniques sur le fonctionnement futur de ces textes du PADD et du PLUi et

sur la manière de leur mise en application.
De plus, les élus soulignent le déséquilibre - suite à la mise en application de ces textes, entre les pôles centres du territoire et les zones rurales défavorisées (voir axe 1).
Ainsi, de nombreux sujets d'inquiétudes seront formulés lors de la visite sur le territoire de notre commune par le Cabinet CITADIA Conseil (voir axe 2, élaboration de cas concrets y compris dans les centres bourgs)
Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.
Le projet PADD est annexé à la présente délibération.
Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.
La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes des Coëvrons durant un mois.

30 MARS 2017

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE

Volet 1 : travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval
M. le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique unique sur deux projets portés par le Syndicat de bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017-2021) était ouverte du 21 février au 25 mars 2017.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,
• **EMET** un avis favorable pour les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval

AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE DU SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERVE

Volet 2 : travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.
M. le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique unique sur deux projets portés par le syndicat de bassin de l'Erve dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017-2021) était ouverte du 21 février au 25 mars 2017.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,
• **EMET** un avis favorable pour les travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de la restauration de la continuité écologique

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

Mme SCHLEGEL, maire délégué rappelle que la société Point Org Sécurité avait établi en octobre 2012, le document unique des risques professionnels. Il s'agit d'évaluer les risques encourus par chaque agent dans leurs services respectifs que ce soit au niveau administratif, technique et périscolaire. Etant donné la fusion des deux communes avec un effectif de 8 agents, tout en conservant les deux mairies, il convient d'évaluer les risques dans chaque commune.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
• **ACCEPTE le devis d'un montant de 1 142.00 € HT soit 1 370.40 € TTC**

VOTE DES TAUX 2017

M. le maire présente le tableau de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2017. Les montants ont été étudiés avec les adjoints, le taux de la taxe d'habitation de 15,37 % correspondait à un TMP (Taux moyen pondéré) harmonisé. La commune nouvelle ayant des régimes d'abattement N1 différents (donc pas d'harmonisation), c'est un TMP classique (non harmonisé) qui s'impose, soit 16.73 %
L'ensemble des 3 taxes pour l'année 2017, apporteront à la commune nouvelle un produit fiscal total de 180 492 € y compris les allocations compensatrices de l'état.
Le conseil municipal, après avoir étudié ce tableau,
• **Décide** d'harmoniser les taux des 3 taxes d'impôts directs et vote les taux suivants :

	Base prévisionnelles	Taux recalculés	Produit attendu
TAXE HABITATION	420 700	16.73 %	70 383 €
TAXE FONCIERE BATI	283 600	15.18 %	43 050 €
TAXE FONCIERE NON BATI	232 800	24.97 %	58 130 €
		TOTAL	171 563 €
	Allocations compensatrices		27 611 €
	Prélèvement GIR		18 682 €
	PRODUIT TOTAL		**180 492 €**

DEVIS LA POSTE « NUMEROTATION DES ADRESSES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,
• **ACCEPTE** le devis avec le forfait ainsi que les options n°1 et 2
Forfait : 650.00 € HT soit 780.00 € TTC
Option n°1 : 1 188.00 € HT soit 1 425.60 € TTC
Option n°2 : 434.30 € HT soit 521.16 € TTC
Soit au total 2 272.30 € HT soit 2 726.76 € TTC

11 AVRIL 2017

COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET GENERAL 2016 SAINT JEAN SUR ERVE ET BLANDOUET

Mme SCHLEGEL, maire délégué présente **le compte administratif du budget général 2016 de la commune historique de Saint-Jean-sur-Erve**
Dépenses de fonctionnement : 330 003.87€
Recettes de fonctionnement : 348 850.71€
Résultat exercice : 18 846.84€
Excédent et report : 0€
Résultat de clôture 2016 : 18 846.84€
Dépenses d'investissement : 229 444.75€
Recettes d'investissement : 472 149.89€

Résultat exercice : 242 705.14€
Déficit : -135 123.23€
Résultat de clôture 2016 : 107 581.91€

M. DEROUARD présente **le compte administratif du budget général 2016 de la commune historique de Blandouet**
Dépenses de fonctionnement : 75 341.90€
Recettes de fonctionnement : 105 858.74€
Résultat exercice : 30 516.84€
Excédent et report : 75 581.91€
Résultat de clôture 2016 : 86 206.69€
Dépenses d'investissement : 23 664.06€
Recettes d'investissement : 28 808.25€
Résultat exercice : 5 144.19€
Excédent et report : -10 764.97€
Résultat de clôture 2016 : -5 620.78€
M. le maire quitte la salle des débats, Mme SCHLEGEL prend la présidence du conseil et procède au vote.

COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016 SAINT-JEAN-SUR-ERVE ET BLANDOUET

Mme SCHLEGEL présente **le compte administratif du budget annexe assainissement 2016 de la commune historique de Saint-Jean-sur-Erve**
Dépenses d'exploitation : 13 463.36€
Recettes d'exploitation : 15 749.43€
Résultat exercice : 2 286.07€
Excédent d'exploitation et report : 32 694.87€
Résultat de clôture : 34 980.94€
Dépenses d'investissement : 21 557.09€
Recettes d'investissement : 5 271.09€
Résultat exercice : -16 286.00€
Excédent d'investissement et report : 21 162.57€
Résultat de clôture 2016 : 4 876.57€

M. DEROUARD présente **le compte administratif du budget annexe assainissement 2016 de la commune historique de Blandouet**
Dépenses de fonctionnement : 10 069.24€
Recettes de fonctionnement : 19 805.26€
Résultat exercice : 9 736.02€
Excédent et report : 29 994.95€
Résultat de clôture : 39 730.97€
Dépenses d'investissement : 7 286.87€
Recettes d'investissement : 6 483€
Résultat exercice : -803.87€
Excédent et report : 9 852.06
Résultat de clôture 2016 : 9 048.19€

M. DEROUARD présente **le compte administratif du budget annexe du lotissement 2016 de la commune historique de Blandouet**
Dépenses de fonctionnement : 6 377.33€
Recettes de fonctionnement : 6 377.33€
Résultat exercice : 0€
Excédent et report : 6 817.91€
Résultat de clôture 2016 : 6 817.91€
Dépenses d'investissement : 6 377.33€
Recettes d'investissement : 6 377.33€
Résultat exercice : 0€
Résultat de clôture 2016 : 0€

VOTE DES BUDGETS 2017

BUDGET COMMUNE BLANDOUET-SAINT JEAN :

M. le maire donne lecture du budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et présente un excédent de recettes d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 528 337.53€	RECETTES : 528 337.53€ 002 : 105 053.53€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 424 234.71€	RECETTES : 424 234.71€ 001 :101 961.13€

BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN-SUR-ERVE :

M. le maire donne lecture du budget assainissement qui se présente en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 49 355.09€	RECETTES : 49 355.09€ 002 : 34 980.94€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 9 509.50€	RECETTES : 9 509.50€ 001 : 4 876.57€

BUDGET ASSAINISSEMENT BLANDOUET :

M. le maire donne lecture du budget assainissement qui se présente en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 60 418.92€	RECETTES : 60 418.92€ 002 : 39 730.97€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 41 943.95€	RECETTES : 41 943.95€ 001 : 9 048.19€

BUDGET LOTISSEMENT BLANDOUET :

M. le maire donne lecture du budget lotissement qui se présente en dépenses et recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES : 13 195.24€	RECETTES : 13 195.24€ 002 : 6 817.91€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES : 6 377.33€	RECETTES : 6 377.33€

Mairie de Saint-Jean-Sur-Erve

5, rue Nationale
SAINT-JEAN-SUR-ERVE
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : **02 43 90 27 14** - FAX : **02 43 90 28 16**
E-mail : mairie.saint-jean-sur-erve@wanadoo.fr
blandouet-saintjean@orange.fr
www.saintjeansurerve.mairie53.fr

Horaires de la mairie

Lundi et mardi : 9h à 12h30 - 13h30 à 17h15
Mercredi : fermé au public
Jeudi : 13h30 à 17h15
Vendredi : 9h à 12h30 - 13h30 à 15h45

Mairie Annexe de Blandouet

Route de Rouessé Vassé
BLANDOUET
53270 BLANDOUET-SAINT JEAN
TÉL : **02 43 90 27 41**
E-mail : mairie-deblandouet53@wanadoo.fr
blandouet-saintjean@orange.fr

Horaires de la mairie

Mardi : 10h à 13h
Jeudi : 14h à 19h

2017